



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du jeudi 28 mai 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 7

Contre : 6

Abstention : 1

Date de la convocation : 19/05/2026

date d'affichage : 19/05/2026

vingt-huit mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY,

Présents : Rémi ANDRE, Monique DOMEIZEL, Fabien ANDRIEU, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA, Dominique BIZY, Hélène COQUEREAU, Florian DELHAL, Nathalie DELMAS, Karine GOUZY, Jérôme LAIGUEGLIA, Loïc NOGRE, Bérange REYNAUD

Représentés : ;

Absents et Excusés :

Catherine ANDRE

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2026D039 - Objet : Attribution du Logement locatif 3 Impasse du Nord

Par délibération 2024D082 en date du 11/12/2024 le conseil municipal a décidé la construction d'une maison d'habitation afin :

- d'assurer la valorisation du patrimoine communal,
- maintenir l'offre locative de la Commune
- générer une recette pour le budget communal

Les travaux de ce logement sont désormais achevés, il s'agit d'un pavillon de type F4, de plain-pied, d'une superficie de 105 m². Il se situe 3 Impasse du Nord au lotissement de la Boriette. Il est composé d'une pièce à vivre avec une cuisine équipée, 3 chambres, une salle d'eau, un garage avec buanderie. Il est équipé de volets roulants électriques, d'une pompe à chaleur air-eau sur plancher chauffant assurant l'eau chaude sanitaire. Il bénéficie d'une terrasse et d'un jardin.

Une commission composée d'élus municipaux s'est réunie le 21/05/2026 afin d'étudier les 7 demandes reçues en mairie. Elle propose de publier une annonce sur le site du Bon Coin afin de diffuser l'information plus largement

Monsieur le Maire propose de :

- fixer la date de mise en location,
- fixer le montant du loyer par vote à bulletin secret si nécessaire
- d'autoriser la commission à se réunir après réception des offres pour désigner l'attributaire du logement,

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de réception de l'AR: 03/06/2026

048-214801037-2026D039-DE

A G E D I

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- d'autoriser M. le Maire à publier une annonce de location sur le site du Bon Coin ou tout autre support
- de démarrer la location à compter du 01/07/2026 en fonction de la date de levée des réserves
- de fixer le montant du loyer, pour ce faire des propositions ont été soumises au vote :

	montant proposé : 900 €	montant proposé : 850 €	montant proposé : 800 €	
1er tour (nombre de voix)	2 pour	6 pour	6 pour	
2ème tour (nombre de voix pour) ou abstention		7 pour	6 pour	1 abstention

Le loyer est fixé à 850€ à la majorité des voix.

- de donner tout pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette location à l'issue de la commission d'attribution du logement

Adopté à la majorité (à main levée)

Le Maire,
Dominique BIZY

Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de réception de l'AR: 03/06/2026

048-214801037-2026D039-DE

A G E D I